

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 août 2014 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mil quatorze, le 25 août,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	3	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.

Date de convocation : 19/08/2014

Présents : M. Patrick ANDRE, M. Fabien BEZ, M. Régis BINETRUY, M. Pascal DEJARDIN, M. Jean-Luc DUFFAIT, Mme Lydia GAIFFE, M. Jean GARREAU, Mme Patricia JOUFFRAY, Mme Marie-Jo KACZMAR, Mme Nathalie LIMOGES, Mme Sebahat POLAT, M. Jean-Luc PUGIN, Mme Catherine ROGNON, Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON, Melle Aline SAUGE, M. David SCHALLER.

Absents : Mme Sylvie ARNOUX, M. Yohann BARTHOD (procuration à M. Pascal DEJARDIN), Mme Elsa JULLIARD (procuration à Mme Sebahat POLAT).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. Pascal DEJARDIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20140825-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2014

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140825-02 Décision Modificative n°01 Budget Lotissement Champ Prouvet 2014

Madame le Maire informe Conseil Municipal que lors de la préparation budgétaire 2014, la section d'investissement du Budget Lotissement Champ Prouvet a été voté de la manière suivante :

- total des dépenses : 2 117 844,37 €
- total des recettes : 2 117 850,00 €

Madame la Trésorière de Morteau a pris contact avec le service administratif de la commune le 03 juillet dernier pour informer de la nécessité de rectifier le budget primitif d'investissement 2014 voté en suréquilibre.

Il est proposé au Conseil Municipal de rétablir l'équilibre budgétaire par l'opération suivante :

- Augmentation de crédits de 5,63 € à l'article 3355/040 Travaux – Dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à prendre la Décision Modificative n°01 sur le Budget Lotissement Champ Prouvet 2014 pour des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement.

20140825-03 Renouvellement d'équipements électromécaniques à la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la société Gaz et Eaux du 08 août dernier et relatif à leurs offres pour le renouvellement d'équipements électromécaniques à la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont. La société, qui est en charge de la maintenance de la station sous contrat avec la commune, informe que ces équipements sont défectueux et qu'il est nécessaire de remplacer :

- un compresseur d'air : 1 188,00 € HT
 - une pompe de refoulement : 3 450,20 € HT
- Pour un total de 4 638,00 € HT, soit 5 565,60 € TTC.

La municipalité n'a pas fait appel à d'autres sociétés pour avoir des devis. La société Gaz et Eaux a la charge de la maintenance de la station d'ultrafiltration depuis 2002. Il est proposé d'accepter ses offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les offres de prix concernant le renouvellement d'un compresseur d'air et d'une pompe de refoulement à la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont, pour un montant total de 4 638,00 € HT, soit 5 565,60 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis.
- DEMANDE qu'un courrier soit fait à la société Gaz et Eaux afin de fournir à la municipalité la garantie des équipements changés, ainsi que leur durée de vie estimées.

20140825-04 Travaux d'enlèvement de la cuve à fioul du cloître

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le marché de travaux de la maison de l'enfance et de la chaufferie centralisée, il n'a pas été prévu l'enlèvement de la cuve à fioul du cloître. Or, la cuve gênera le passage de certaines futures conduites de chauffage, la municipalité souhaite donc la faire évacuer. Un devis a été demandé à la société BDTP du Bélieu, titulaire de lot 01 dans le marché de travaux :

- dégazage et découpe de la cuve par les établissements CHOPARD Christian de Villers-le-Lac : 2 050,00 € HT
- terrassement et soulèvement de la cuve hors de la fosse, comblement de la fosse et évacuation de la cuve : 2 200,00 € HT

Soit un total de 4 250,00 € HT, ou 5 100 € TTC, ce qui représente + 3,04 % du montant total du marché pour le lot 01 Terrassement, VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'avenant 01 du lot 01 terrassement, VRD dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance et d'une chaufferie centrale, passant le coût total de ce lot à 144 101,92 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.
- DEMANDE que le fioul restant soit transféré dans la cuve du groupe scolaire Vermot-Gaud.

20140825-05 Organisation des postes administratifs à compter du 01^{er} septembre 2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de nouveaux rythmes scolaires dans les écoles françaises, deux agents du service administratifs de la commune ont demandé l'aménagement de leurs horaires de travail à compter du 01^{er} septembre 2014. Le troisième agent du service administratif a pour sa part effectué la permanence de la mairie durant toute la période estivale et va donc prendre ses congés annuels du 08 septembre au 03 octobre prochain.

Madame le Maire informe donc qu'à compter du 01^{er} septembre prochain :

- La Secrétaire Générale travaillera le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi.
- La secrétaire de mairie travaillera le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi, le vendredi matin ou toute la journée en alternance et le samedi matin une semaine sur 2.

Durant l'absence du 3^{ème} agent, la Secrétaire Générale et la secrétaire de mairie se répartiront les permanences des mercredis après-midi et samedis matin.

Madame le Maire informe également de la mise en place de son organisation personnelle en mairie :

- Lundi 14h – 16h45 : priorité au Secrétariat Général
- Mardi 14h – 17h : prise de rendez-vous

- Mercredi 9h – 12h semaine impaire : priorité aux finances et ressources humaines avec Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON et le Secrétariat Général – Eventuellement intervention des responsables de commission en fonction des dossiers en cours
- Jeudi matin : réunions de chantiers avec Régis BINETRUY et la commission Bâtiment
- Vendredi 10h une semaine sur deux : réunion de chantier terrain synthétique
- Vendredi 14h – 17h : prise de rendez-vous
- Samedi 9h30 – 11h30 semaine paire : prise de rendez-vous

20140825-06 DIA 2 rue Champ la Gaudé : NICOLLE / BELTRAMELLI

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles :

- AB 358, sise 2 rue Champ la Gaudé, d'une contenance de 719 m²,
- et AB 356, sise Champ la Gaudé, d'une contenance de 41 m²,

Pour un montant de 342 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20140825-07 DIA Champ du Nord : PERRIN et SARRAZIN / VIEILLE

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle :

- ZE 325, sise Champ du Nord, d'une contenance de 802 m²,

Pour un montant de 144 360,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente du terrain.

20140825-08 Demande de la gratuité de la salle des fêtes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite de Mme Béatrice PUGIN en date du 01^{er} août dernier, résidante de Montlebon et en charge du Club des Sapins d'Orchamps-Vennes. Pour une manifestation du club, Mme PUGIN a réservé la salle des fêtes de Montlebon pour le jeudi 28 août 2014 à partir de 17h00, et souhaite la gratuité de la salle à cette occasion.

La location de la salle aux associations extérieures pour une soirée est de 200 €. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition à titre gracieux exceptionnellement la salle des fêtes au Club des Sapins, en échange d'une prestation bénévole lors du repas des anciens le 18 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au Club des Sapins d'Orchamps-Vennes lors de sa manifestation du 28 août 2014.
- DEMANDE au club d'effectuer en échange, une prestation bénévole lors du repas des anciens du 18 janvier 2015.

20140825-09 Désignation de représentants du Conseil Municipal au bureau de l'Association Foncière de Montlebon

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux élections municipales de mars dernier, le bureau de l'Association Foncière de Montlebon doit être complété. En effet, Madame le Maire y était membre et se présentera en tant que Présidente. M. Roland DUCHET-ANNEZ qui en était membre également lors du précédent mandat, ne souhaite plus en faire partie. Il convient donc de désigner deux nouveaux représentants du Conseil Municipal.

L'Association Foncière de Montlebon a pour objet la réalisation de l'entretien et de la gestion des travaux connexes au remembrement. Elle est également chargée du recouvrement et du versement des soultes correspondant aux cessions de petites parcelles réalisées dans le cadre du remembrement.

Il est proposé de nommer deux autres représentants du Conseil Municipal issu du milieu agricole en plus de Mme Catherine ROGNON, soit Messieurs David SCHALLER et Patrick ANDRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 1 abstention et 16 voix pour :

- DONNE son accord pour nommer Catherine ROGNON, Maire, David SCHALLER et Patrick ANDRE, Conseillers Municipaux, représentants du Conseil Municipal au bureau de l'Association Foncière de Montlebon.
- DIT que Madame le Maire proposera sa candidature à la présidence lors de la prochaine séance du bureau de l'Association Foncière.

20140825-10 Complément de la délibération du 10 février 2014 relative à l'échange et la vente de terrain d'aisance à M. et Mme Roger BOILLIN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Maître Véronique REDOUTEY du 14 août 2014 et demandant de compléter la délibération du 10 février 2014 relative à l'échange et la vente de terrain d'aisance à M. et Mme Roger BOILLIN. Il est nécessaire de préciser que la parcelle concernée ne dépend plus du domaine public.

Pour rappel, la délibération du 10 février 2014 actait les changements suivants :

- rectification du dessin des parcelles ZE 82 et 83 par la récupération par la municipalité d'une zone de 49 m² en bordure de voirie communale.
- rectification du dessin de la parcelle ZE 83 par la cession d'une zone de 105 m² sur le côté ouest de la parcelle ZE 83, dont 49 m² compensent la zone prise en bordure de voirie communale et 56 m² sont cédés au prix de 1 680 €, soit 30 € / m².

La nouvelle parcelle ainsi créée pour M. et Mme Roger BOILLIN, est cadastrée ZE 364 et sise rue de Chinard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DIT que le bien cédé par la commune de Montlebon, cadastré ZE 364, sis rue de Chinard, n'est plus affecté matériellement à l'usage du public ou à un service public, que par suite il ne dépend plus du domaine public et qu'il est toujours désaffecté à ce jour.

20140825-11 Attribution d'une aide à l'installation d'un équipement ADSL à M. Denis BART

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'une aide financière pour une installation ADSL de M. Denis BART en date du 30 juillet 2014.

Comme le prévoit la délibération du 15 juillet 2009, une aide de 160,00 € maximum peut être attribuée aux personnes devant faire l'acquisition d'une installation satellite pour obtenir l'ADSL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de M. Denis BART et de lui attribuer une aide de 160,00 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140825-12 Déménagement provisoire de la salle d'honneur et de la salle de mariage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de déplombage ont démarré depuis quelques jours dans l'aile Est du Cloître, notamment dans la salle d'honneur. Ces travaux sont prévus pour trois semaines. Ensuite, interviendront les travaux de réhabilitation de l'aile Est. Durant ces travaux, les salles communales de cette aile (salle d'honneur, salle des sociétés et salle des élus, ainsi que toutes les salles du 1^{er} étage) ne seront plus accessibles.

Afin de permettre à chaque association et chaque activité de pouvoir perdurer pendant toute la durée des travaux, soit environ 18 mois à compter de ce jour, il est proposé les modifications suivantes :

- Salle des mariages : couloir de l'aile Nord du Cloître.
- Salle des sociétés et de réunion : anciennes cuisine et salle à manger de la cure dans l'aile Sud du Cloître, baptisées respectivement « Salle du Potager » et « Salle Abbé Laurent ». La 3^{ème} salle est baptisée « Salle des Minimes ».

- Salle d'honneur : salle des élus actuelle dans l'aile Est du Cloître pour une durée de 2 mois (jusque fin octobre 2014).

A noter que l'aile Sud du Cloître est actuellement en cours de débarras et d'aménagement avec notamment l'aide de M^{lle} Aline SAUGE qui propose de vendre les objets qui n'ont pas une valeur patrimoniale ou affective pour la commune, au vide-grenier de Derrière-le-Mont le 07 septembre prochain et au profit d'une association de lutte contre le cancer de Lyon.

Pour les associations :

- La chorale : avec la musique au 3^{ème} étage de la salle des fêtes.
- Le club du 3^{ème} âge : salles du Potager et de l'Abbé Laurent.
- La vannerie et Autour d'un Jardin : salles du Potager et de l'Abbé Laurent.
- Une demande sera faite au Club de Pétanque et au Club de Foot pour mettre à disposition de la mairie une salle de leurs locaux respectifs (boulodrome et vestiaires foot), un jour par semaine.
- Le judo et le karaté : le déménagement de ces activités se fera plus tard dans l'année. Une solution reste à trouver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour installer la salle de mariage dans le couloir de l'aile Nord du Cloître à partir du 26 août 2014 et pour une durée de 18 mois maximum.
- DONNE son accord pour installer la salle d'honneur où siègent les séances du Conseil Municipal dans la salle des élus de l'aile Est du Cloître à partir du 25 août et jusque fin octobre 2014.
- DONNE son accord pour dénommer les salles de l'aile Sud du Cloître « Salle du Potager » (cuisine), « Salle Abbé Laurent » (salle à manger) et « Salle des Minimés » (3^{ème} salle).
- PREND acte des changements de lieux pour les différentes associations et activités sur la commune telle qu'indiqué ci-dessus.
- DIT qu'il sera demandé l'utilisation d'une salle un jour par semaine au boulodrome et aux vestiaires foot.

DIVERS

20140825-13 Comice de Morteau édition 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite du 20 août 2014 de M. Sébastien TAILLARD, représentant du Comice de Morteau, pour une aide financière pour l'édition 2014. Les années précédentes, la municipalité aidait les organisateurs du Comice de Morteau par la réalisation de photocopies. Aujourd'hui, ils souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une aide pécuniaire directe.

Le Conseil Municipal décide de mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, après avoir obtenu d'avantages d'information sur le volume des photocopies effectuées auparavant et sur l'éventuelle participation des autres communes du Val de Morteau.

20140825-14 Course de ski de fond GTJ200 édition 2014

La présentation de la 2^{ème} édition de la course de ski de fond GTJ200 aura lieu le 24 septembre prochain à 19h00 au théâtre municipal de Morteau. En raison d'autres engagements à ce moment-là Madame le Maire y sera excusée. Il est proposé à chaque membre du Conseil Municipal d'y participer. Mme Lydia GAIFFE et M. Jean-Luc DUFFAIT y seront présents.

20140825-15 Réception des travaux au hameau Les Sarrazins

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de réception des travaux d'aménagement du hameau Les Sarrazins est programmée le 28 août 2014. Elle invite les Conseillers Municipaux intéressés à se joindre à elle pour cette rencontre.

20140825-16 Réunion publique de sécurité de la Préfecture du Doubs

Une réunion publique de sécurité est organisée le 04 septembre 2014 à 16h00 à la salle des fêtes de Morteau par la Préfecture du Doubs.

20140825-17 Inspection de l'Education Nationale à Morteau

Catherine ROGNON informe le Conseil Municipal de la lettre de Mme Catherine LAPEROUSSE, nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale de Morteau depuis le 01^{er} septembre 2014, qui succède à M. CONROY.

20140825-18 Assemblée Générale Fédérale de l'ADMR

L'association ADMR du Doubs organise son Assemblée Générale Fédérale le 26 septembre 2014 à 18h15 à Levier. L'invitation est transmise à l'ensemble des membres de la Commission CCAS.

20140825-19 Carrefour des Maires et des Elus locaux édition 2014

Madame le Maire informe de la 3^{ème} édition du Carrefour des Maires et des Elus locaux qui se déroulera les 23 et 24 octobre 2014 à Micropolis – Besançon. Le programme détaillé sera transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux dès réception.

20140825-20 Tour du Doubs cycliste édition 2014

Le Conseil Général du Doubs organise la présentation de l'édition 2014 du Tour du Doubs cycliste le 08 septembre prochain à 18h30 à l'Hôtel du Département à Besançon. L'invitation sera transmise à l'ensemble de la Commission Sports. Jean-Luc DUFFAIT informe qu'il y sera présent.

20140825-21 Clôture des animations sportives de la CCVM

La Communauté de Communes du val de Morteau organise le 28 août prochain à 17h30 à la salle des fêtes de Morteau, la clôture des animations sportives estivales 2014. L'ensemble des élus du Val de Morteau y sont conviés.

20140825-22 Ramassage des cartons bruns auprès des commerces et entreprises

La Communauté de Communes du Val de Morteau dans un courrier du 25 août 2014, informe les communes de la mise en place à compter du 01^{er} septembre prochain, d'un service de collecte hebdomadaire des cartons bruns auprès des communes et entreprises de toutes les communes du Val de Morteau. Pour bénéficier du service il convient de s'inscrire auprès du service déchets par mail ou par téléphone.

Si le point de collecte dispose déjà de bac vert des ordures ménagères, le ramassage des cartons ne sera pas facturé. Par contre si ce n'est pas le cas, un forfait annuel de 50 € sera appliqué. Le volume maximum de cartons bruns collectés par semaine est de 1 m³.

20140825-23 Demande de M. Dominique SIMONIN

Par mail du 28 juillet 2014, M. Dominique SIMONIN invite le nouveau Conseil Municipal à une rencontre courant septembre afin de leur présenter le dossier des garages construits à Louadey sans autorisation et ayant fait l'objet d'une condamnation juridique.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de M. Dominique SIMONIN. Madame le Maire fera un courrier à l'intéressé pour lui en exposer les motifs.

20140825-24 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 29 septembre 2014 à 20h15.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire
Catherine ROGNON

